

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2022.07.11
Séance du 24 Novembre 2022**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :	
	- en exercice	: 15		18 Novembre 2022
	- présents	: 13		
	- excusées	: 2		

L'an deux mil vingt deux le vingt quatre novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints.

Jocélyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.

Excusées : Yvette CHOL, Marie-Laure FAYARD

Eric Gros a été nommé secrétaire

Objet de la délibération :
Demande d'aide à la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'aménagement des arrêts de cars sur le territoire de la Commune

Un repérage d'arrêts de car desservis par le circuit scolaire 058.01 et pouvant éventuellement bénéficier du dispositif « fourniture et pose d'abris voyageurs » de la Région, a été réalisé.

Pour mémoire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est titulaire d'un marché de fournitures et de poses d'abris voyageurs. Trois modèles sont proposés aux Collectivités souhaitant équiper les arrêts de car sur leur territoire.

Depuis ce début d'année 2022, le dispositif a progressé vers une prise en charge par la Région de 80% des coûts liés à la réalisation de la dalle. Lors de la demande d'abri voyageur, la Commune dépose alors un devis estimatif.

Mme le Maire propose d'aménager 7 abris bus nécessitant 6 dalles dont le coût estimatif s'élève à 10 836 € HT.

Liste des abris bus concernés :

- Arrêt « La Sagne – la Côte d'Hiverneboeuf »
- Arrêt « vestiaire du stade » (*sans dalle*)
- Arrêt « Lotissement Les Bleuets »
- Arrêt « Le Chazelet »
- Arrêt « Le Cluzel »
- Arrêt « La Peyrouse »
- Arrêt « intersection rue Notre Dame et RD »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- Accepte l'aménagement des sept arrêts de car cité ci-dessus,
- Sollicite une subvention dans le cadre du Sd'ap, au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,

AR Prefecture

043-214300584-20221124-DELI_2022_07_11-DE
Reçu le 28/11/2022

- Valide le plan de financement suivant :

Organisme et origine	Subvention escomptée	Montant escompté en €
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,	80 % du montant HT des travaux	8 669

- Autorise le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le ~~2.8. NOV. 2022~~ et publication le ~~2.8. NOV. 2022~~.

Caroline DI VINCENZO

Maire de La Chapelle d'Aurec



AR Prefecture

043-214300584-20221124-DELI_2022_07_11-DE
Reçu le 28/11/2022